

**CONSEIL**

**Cent neuvième session**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
INTERNATIONAL EMERGENCY AND DEVELOPMENT AID**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
INTERNATIONAL EMERGENCY AND DEVELOPMENT AID**

1. Par lettre du 29 mai 2018, International Emergency and Development Aid (IEDA Relief) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM lui soit accordé. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 31 mai 2018. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la 109<sup>e</sup> session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des organisations internationales non gouvernementales s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, à se faire représenter à ses réunions.
3. Les buts et objectifs de IEDA Relief, une organisation non gouvernementale dont le siège se trouve aux Etats-Unis d'Amérique, sont conformes à l'esprit, aux fins et aux principes de la Constitution de l'OIM. Ses activités s'exercent dans le domaine de la migration, des migrants, des diasporas, des réfugiés, des déplacements et des ressources humaines, et se déploient dans une large mesure au-delà des frontières nationales. IEDA Relief jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.
4. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.